



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 18-29 juin 2018

## Projet de rapport de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Présenté par le Président de la Conférence

### I. Introduction

1. À sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [72/57](#), dans laquelle elle a décidé que la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se tiendrait à New York du 18 au 29 juin 2018 et qu'elle serait précédée de la réunion du Comité préparatoire, qui se tiendrait également à New York du 19 au 23 mars 2018. L'Assemblée a par ailleurs souligné l'importance de l'application intégrale et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage pour la réalisation de l'objectif 16 et de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

2. Le Comité préparatoire a tenu sa session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 23 mars 2018 et son rapport a été publié sous la cote [A/CONF.192/2018/RC/1](#).



## II. Questions d'organisation et travaux de la Conférence

### A. Ouverture et durée de la Conférence

3. La troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 18 au 29 juin 2018. Elle a été ouverte le 18 juin par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. À cette séance, Jean-Claude Brunet (France) a été élu Président de la Conférence.

4. À la 1<sup>re</sup> séance, le 18 juin, la Directrice de cabinet du Secrétaire général de l'ONU a fait une déclaration au nom du Secrétaire général de l'Organisation. Daniel Prins, du Bureau des affaires de désarmement, a assumé les fonctions de secrétaire général de la Conférence. La Conférence a tenu des séances plénières et des séances informelles.

5. La liste des participants figure dans le document publié sous la cote [A/CONF.192/2018/RC/INF/3](#).

### B. Règlement intérieur

6. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 18 juin, la Conférence a adopté son règlement intérieur ([A/CONF.192/2018/RC/L.3](#)).

### C. Ordre du jour

7. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 18 juin, la Conférence a adopté l'ordre du jour ([A/CONF.192/2018/RC/L.1](#)) suivant :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du président.
3. Déclaration du président.
4. Allocution du Secrétaire général de l'ONU.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Organisation des travaux.
8. Élection des autres membres du Bureau.
9. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
10. Débat général.
11. Déclarations des organisations intergouvernementales et autres organisations.
12. Déclarations des organisations non gouvernementales.
13. Adoption des documents finals de la Conférence.
14. Adoption du rapport de la Conférence.

## D. Membres du Bureau

8. La composition du Bureau de la Conférence est la suivante :

*Président :*

Jean-Claude Brunet (France)

*Vice-présidents :*

Autriche

Croatie

Égypte

Estonie

Fédération de Russie

Grèce

Iran (République islamique d')

Japon

Kenya

Népal

Sierra Leone

## E. Documentation

9. Les documents de la Conférence peuvent être consultés sur le site Web de la Conférence, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/disarmament/convarms/revcon3/>.

## III. Pouvoirs

10. Selon l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence (A/CONF.192/2018/RC/L.3), qui dispose que la composition de la commission de vérification des pouvoirs est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-douzième session, la Conférence a nommé le Cabo Verde, la Chine, la Dominique, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Indonésie, l'Irlande, l'Ouganda et l'Uruguay membres de sa commission de vérification.

11. À sa \_\_<sup>e</sup> séance, le \_\_ juin, la Conférence a adopté le projet de résolution dont la Commission de vérification des pouvoirs, ayant examiné les pouvoirs des représentants des États Membres et les ayant jugés en bonne et due forme, lui avait recommandé l'adoption au paragraphe \_\_ de son rapport (A/CONF.192/2018/RC/\_\_).

## IV. Débat général

12. À ses 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> séances, tenues les 18 et 19 juin, la Conférence a procédé à son débat de haut niveau et à son débat général.

13. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 18 juin, la Conférence a entendu les déclarations faites par les représentants de l'Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés), de l'Algérie (au nom du Groupe des États arabes), d'Antigua-et-Barbuda (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Paraguay (au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne ainsi que de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la Serbie, de la Turquie et de l'Ukraine), de

Madagascar, de la Chine, de la Suisse, du Bélarus, d'Israël, de la Finlande, de l'Allemagne, du Canada, de la Hongrie et du Cambodge.

14. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 18 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants des pays suivants : États-Unis, Philippines, Roumanie, République démocratique du Congo, Népal, Fédération de Russie, Thaïlande, Namibie, Sierra Leone, Libéria, République de Corée, Cuba, Afrique du Sud, Ukraine, Argentine, Pays-Bas, Mexique, Égypte, Brésil, Colombie, Pérou, Chili et Uruguay.

15. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 19 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants des pays suivants : Ghana, Australie, Slovaquie, Estonie, Pakistan, Japon, Guatemala, République islamique d'Iran, Soudan, Jamaïque, Irlande, Mauritanie, République bolivarienne du Venezuela, Bulgarie, Sri Lanka, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République démocratique populaire lao, République arabe syrienne, Algérie, Portugal, Iraq, El Salvador, Kenya, Koweït, Nouvelle-Zélande, Pologne, Côte d'Ivoire, Malaisie et Honduras.

16. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 19 juin, la Conférence a clos le débat de haut niveau en entendant les déclarations des représentants des pays suivants : Trinité-et-Tobago, Ouganda, Nigéria, Costa Rica, Équateur, France, Viet Nam, Togo, Belgique, Bangladesh, Suède, Éthiopie, Libye, République dominicaine, Liechtenstein, Mali, Lesotho, Arménie, Sénégal, Qatar, Haïti, Inde, Cameroun, Maroc, Zambie, République-Unie de Tanzanie, Arabie saoudite, Malawi et Djibouti.

#### **Déclarations des organisations intergouvernementales et autres organisations**

17. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 20 juin, la Conférence a entendu les déclarations faites par les représentants des organisations suivantes : Ligue des États arabes, Comité international de la Croix-Rouge, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Communauté d'Afrique de l'Est, Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, Union européenne, Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères des Nations Unies, Organisation des États américains et Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

#### **Déclarations des organisations non gouvernementales**

18. Toujours à sa 5<sup>e</sup> séance, le 20 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants du World Forum on Shooting Activities, de l'Association canadienne pour les armes à feu, du Réseau international d'action contre les armes légères (IANSA), d'Amnesty International Sénégal, du réseau des femmes de l'IANSA, de l'IANSA pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, du réseau des survivants de l'IANSA et du lycée Marjory Stoneman Douglas à Parkland (Floride), États-Unis, de l'IANSA.

## **V. Examen et adoption des documents finals et rapport de la Conférence à l'Assemblée générale**

19. La Conférence a tenu un certain nombre de réunions informelles du 20 au \_\_\_ juin 2018, au cours desquelles elle a examiné et négocié le projet de document final.

20. À sa \_<sup>e</sup> séance, le \_\_ juin, la Conférence a adopté par consensus son document final, comportant les volets suivants : Déclaration de 2018 et recommandations concernant le plan de mise en œuvre du Programme d'action, le plan de mise en œuvre

de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (2018-2024), la question de la promotion d'une coopération et d'une assistance internationales suffisantes, efficaces et durables aux fins de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, et le suivi de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

21. À la même séance, la Conférence a adopté par consensus son rapport à l'Assemblée générale.

---